

Modification constitutionnelle de 1987

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je signale que je suis très honoré de participer à ce débat sur ce que je considère comme un accord constitutionnel historique, qui est peut-être un des événements les plus marquants des dernières décennies. Il s'agit d'un débat important parce qu'il est axé sur l'unité de notre pays. Il porte sur la vision que nous, Canadiens, nous nous faisons de notre pays et de l'orientation que nous voulons lui faire prendre.

Nous avons entendu parler de beaucoup de choses au cours de ce débat sur l'accord, de ce qu'il devrait dire, de ses lacunes, de ses points forts. Avant d'examiner le libellé de l'accord, il faut comprendre de quoi il s'agit. Il faut comprendre le contexte politique, juridique et constitutionnel dans lequel nous nous trouvons en 1987.

De quoi s'agit-il? La question qui se pose à tous les députés et à tous les Canadiens, c'est de savoir si nous pouvons accueillir le Québec au sein de notre famille constitutionnelle. Nous devons nous demander si nous avons la souplesse, la compréhension, l'enthousiasme et la volonté politique nécessaires pour tendre la main aux habitants du Québec, comme nous avons promis de le faire. Au cours du référendum de 1980, les Québécois ont décidé de rester au sein du pays. Ils ont voté à une faible majorité. A peu près la moitié des francophones du Québec ont voté pour la séparation.

On ne peut pas dire que ce soit flatteur pour la façon dont ce pays a été gouverné. On ne peut pas dire que ce soit flatteur pour les gouvernements antérieurs qui ont essayé de concilier les intérêts nationaux avec les aspirations légitimes des habitants de la province de Québec.

On a dit et on dira encore que les Québécois ne connaissaient pas vraiment bien la question de 1980 lorsqu'ils ont voté, que la question était faussée. C'est sousestimer considérablement l'intelligence et les connaissances des Québécois.

Comment auraient-ils pu se présenter aux urnes sans comprendre la question posée alors qu'ils participaient depuis des mois, voire des années à un débat sur l'avenir de leur province? C'est un argument que je ne saurais accepter parce qu'il tient en quelque sorte les Québécois pour des gens un peu inférieurs. Je trouve plutôt qu'ils savent faire preuve d'un instinct politique supérieur.

Au cours du référendum de 1980, le peuple québécois a demandé au Canada d'adapter la constitution pour que leur province puisse s'épanouir au sein de la famille canadienne. Mais que s'est-il passé? Le gouvernement national, après avoir obtenu finalement l'aval des autres provinces, a engagé une série de mesures excluant le Québec, et il a pris des décisions qui ont influé sur la nature même du pays et sur son avenir sans le consentement de cette province.

Certains diront que nous n'aurions jamais obtenu l'assentiment du premier ministre René Lévesque et de son gouvernement séparatiste qui dirigeait le Québec à l'époque. Ils semblent oublier que l'Assemblée nationale du Québec a bel et bien voté à l'unanimité contre les propositions de cette entente constitutionnelle. Les termes convenus en 1981 et en 1982 étaient inacceptables aux yeux de tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec, et non pas uniquement à ceux des séparatistes qui siégeaient dans cette enceinte. Voilà la situation qui régnait au pays jusqu'en 1984.

Mais en 1984, notre premier ministre actuel a expliqué au Canada qu'il s'était engagé à réconcilier les esprits au Québec et au Canada également. Il a dit vouloir entreprendre la réconciliation nationale, la réforme du Sénat et faire de l'évolution de notre pays une question prioritaire pour son gouvernement. Il a engagé ensuite des discussions avec les premiers ministres provinciaux après son élection.

Enfin, en août 1986, les dix premiers ministres provinciaux et le gouvernement du Canada ont convenu que la question du Québec était d'une importance capitale, qu'elle devait être examinée au cours de leurs réunions constitutionnelles. C'est pourquoi les premiers ministres se sont entendus plus tôt cette année et ont pu en arriver à un accord. La décision d'août 1986 a été suivie de mois de préparation de la part des ministres de chacune des provinces. Cette entente n'a pas été élaborée à la hâte. Certains disent qu'elle a été conclue en deux jours. Ceux qui font cette critique ne font que manifester leur ignorance des affaires politiques et constitutionnelles. S'ils ne savaient rien des négociations qui ont précédé les réunions du printemps dont l'Accord est le résultat, ils avouent simplement qu'ils ne se sont pas donné la peine de s'informer.

● (1610)

L'Accord de 1982 était imparfait au sens où le Québec en était écarté. L'Accord de 1987 fait réintégrer le Québec. A mon avis, la critique du processus est sans fondement. Qu'en est-il du marché? C'est ce qui intéresse véritablement les Canadiens. Ils sont heureux de voir le Québec réintégrer la famille constitutionnelle, mais ils se demandent également ce que cela leur coûte au juste. Cela ne leur coûte rien à mon avis. Les Canadiens ont entièrement gagné avec la conclusion de l'Accord du lac Meech. Ils y gagnent un pays uni.

Voyons certains des éléments de l'Accord lui-même. On y trouve deux nouvelles règles d'interprétation. L'une reconnaît le Québec comme une société distincte au sein du Canada. Certains diront que cela confère au Québec le droit de se proclamer société distincte et d'adopter des lois l'autorisant à faire telle ou telle chose. Mais les avis juridiques disent tout le contraire. Ce n'est qu'une règle d'interprétation.